

RÉSIDENCE D'AUTEUR·ICE BD

VILLE DE COLOMIERS



APPEL À CANDIDATURES
SEPTEMBRE-DÉCEMBRE 2024

UNE RÉSIDENCE DE CRÉATION EN LIEN AVEC L'ENGAGEMENT DE LA VILLE DE COLOMIERS SUR LA BANDE DESSINÉE

Depuis 7 ans, la Ville de Colomiers s'est engagée dans une démarche d'accueil et de soutien des jeunes artistes en créant de nombreuses résidences (bande dessinée, art dans la rue, cinéma d'animation...).

À ce titre, 9 auteur·ices BD ont déjà été accueilli·es à Colomiers. La plupart de ces jeunes artistes ont trouvé leur premier·ère éditeur·ice durant cette période, grâce à l'accompagnement qui leur est apporté par l'équipe du festival.

Sur cette période, 7 premiers albums ont déjà été publiés grâce au soutien de la Ville de Colomiers.

La particularité de cette résidence de création est d'accueillir de très jeunes auteurs et autrices, n'ayant pas encore été édité·es, afin de les accompagner sur le chemin de la professionnalisation.

LES ARTISTES ACCUEILLI·ES EN RÉSIDENTE À COLOMIERS DEPUIS 2016 :

EMANUELE RACCA,
MARGAUX MEISSONNIER,
NOÉMIE HONEIN,
PAUL D'ORLANDO,
ELIE HUAULT,
LAURIE AGUSTI,
QUENTIN BOHUON,
AUDE BERTRAND,
& CHARLOTTE BRESLER.

LES ATTENDUS

- Porter un projet de création original et en lien avec la ligne artistique défendue par la Ville de Colomiers dans le cadre du festival BD ;
- Être en cohérence avec la politique d'éducation artistique et culturelle de la Ville de Colomiers.



© Pauline Henric



UNE RÉSIDENCE ALLIANT CRÉATION & MÉDIATION

Si cette résidence a vocation à apporter un soutien à l'auteur·ice dans son travail de création, elle est aussi l'occasion de l'accompagner sur la voie de la professionnalisation. L'auteur·ice en résidence sera par ailleurs amené·e à participer au festival BD et à animer un cycle d'ateliers en milieu scolaire.

Dans le cadre de cette résidence, l'auteur·ice consacre :

- 70% de son temps à un projet de création ;
- 30% de son temps à des actions culturelles.

PROJET DE CRÉATION

Cette résidence BD doit permettre à la personne retenue d'écrire et de travailler sur un **projet personnel de bande dessinée** destiné à être publié et diffusé.

En lien avec ce projet de création et, plus globalement son métier, l'auteur·ice en résidence participera au festival BD de Colomiers (du 15 au 17 novembre 2024) via **sa participation au stand de tattoos éphémères**.

ÉDUCATION ARTISTIQUE & CULTURELLE

Engagée dans un Projet Éducatif de Territoire (PEDT), la Ville de Colomiers a décidé d'associer les résidences à sa politique éducative en demandant au candidat ou à la candidate de proposer et d'animer des ateliers de pratique artistique en milieu scolaire.

Ateliers en temps scolaire

Conception et animation d'un cycle de 7 séances de 2h à destination d'une classe élémentaire de la ville de Colomiers.

- Ce cycle débutera début octobre et se poursuivra jusqu'aux vacances de Noël.

L'auteur·ice devra proposer un cycle pour les CM1 ou les CM2.



CRITÈRES DE SÉLECTION

La durée de la résidence est de 3 mois, compris **entre le 15 septembre et le 15 décembre 2024** (dates précises à définir conjointement avec le lauréat ou la lauréate).

> Les candidat·es s'engagent donc à être disponibles sur l'ensemble de cette période.

Cette résidence d'artiste est ouverte aux auteur·ices :

- > professionnel·les ou en voie de professionnalisation (jeunes diplômé·es d'école d'art) ;
- > faisant preuve d'un statut (MdA, autoentrepreneur) ou d'un projet de professionnalisation ;
- > français·es ou étranger·es disposant d'un visa ;
- > sans limite d'âge ;
- > dont le travail artistique constitue l'activité principale.

Le projet vise à proposer à l'auteur·ice l'expérience d'un milieu professionnel et géographique différent. Il s'agit d'amener un regard extérieur et neutre de toutes préconceptions.

> Les candidat·es doivent justifier d'une résidence principale éloignée d'au moins 50 kilomètres de Colomiers.

Est également attendu de la part de la personne retenue :

- > une capacité à rendre accessible sa démarche et à susciter l'intérêt ;
- > une capacité à écouter, traduire des attentes et à transmettre, même aux plus jeunes.

Pour ces trois mois de résidence, l'auteur·ice bénéficiera :

- > d'une **bourse de 6 000 euros TTC**
- > d'un aller/retour entre son domicile et Colomiers

Un **logement meublé** est gracieusement mis à la disposition de l'artiste en résidence. Il comprend un espace dédié au travail de création.

- > L'auteur·ice devra résider dans cet appartement pendant toute la durée de la résidence.
- > Les frais d'eau, d'électricité, de gaz et d'Internet sont pris en charge par la mairie de Colomiers.

Restent à la charge de l'auteur·ice :

- > ses déplacements personnels ;
- > sa restauration.

POUR CANDIDATER

Pour faire acte de candidature, les candidat·es doivent faire parvenir les pièces suivantes :

- un **curriculum vitae** (qui renseigne notamment le lieu de vie de l'auteur·ice)
- un **statut professionnel** (n° SIREN, SIRET, affiliation MdA) ou un **projet de professionnalisation** (diplôme d'école d'art pour les jeunes diplômé·es) ;
- une **note d'intention** (qui précise le projet de création et le descriptif des ateliers menés en milieu scolaire) ;
- un **dossier illustré** représentatif de son travail.

Les dossiers doivent être adressés au plus tard le **lundi 27 mai**, par voie électronique à l'adresse suivante : amandine.doche@mairie-colomiers.fr // 05.61.15.24.13

NB : les pièces jointes de plus de 10 Mo ne sont pas acceptées par la messagerie municipale. Merci de transférer votre dossier via un hébergeur de fichier (du type wetransfer.com).



Avec le soutien de



Ce projet est coordonné par la **Ville de Colomiers**, soutenu par le bailleur **Altéal** et financé par la **Région Occitanie**.

Pour plus d'informations :
amandine.doche@mairie-colomiers.fr
05.61.15.24.13